

C'est dans le but d'assurer une organisation de qualité que l'organisateur, candidat à la réalisation matérielle de ce stage, doit s'engager à respecter au mieux ce cahier des charges. La Commission Fédérale Basket Fauteuil (CFBF) sera votre interlocuteur afin de préparer ensemble la tenue d'un stage France.

L'effectif d'un collectif national Basket Fauteuil est constitué de :

- 12 à 16 joueurs / joueuses
 - 5 à 6 encadrants
 - 3 arbitres
- ⇒ Soit un effectif total de : 25 personnes maximum

La configuration idéale pour un tel stage reste un gymnase, un lieu de restauration et un hôtel dans un petit périmètre afin de permettre aux athlètes de se rendre sur ces différents lieux à pied (5 minutes de marche) ou en transports en commun : bus accessibles ou tram.

Si des véhicules sont nécessaires, nous souhaitons que les temps de trajet entre ces différents lieux ne dépassent pas 20 minutes. Dans ce cas, l'organisateur aura à sa charge ce transport local.

1. Gymnase

L'organisateur doit disposer, sans partage, de la salle et des dépendances durant la période de stage. La salle devra être conforme à notre règlement (dimensions, lignes) et avoir un sol en parquet. Si la salle ne dispose pas de parquet, la CFBF reviendra vers vous pour étudier la situation.

La salle retenue pour les rencontres devra être équipée d'un appareillage électronique correspondant à la réglementation en vigueur :

- chronomètre et tableau d'affichage mural
- appareillage des 24 secondes avec remise à 14
- appareillage des 4 fautes d'équipes
- plaquettes de 1 à 5 fautes personnelles
- la flèche d'alternance de l'entre-deux
- la feuille de marque
- un chronomètre de secours portatif

2. Entraînements

Le collectif national devra pouvoir s'entraîner à raison de deux séances quotidiennes, minimum de 2 heures chacune :

- Un créneau le matin entre 9h – 12h
- Un créneau l'après-midi entre 14h – 19h
- Un créneau en soirée entre 20h30 et 22h30.

Les créneaux d'entraînement peuvent être ouverts au public, notamment les enfants, via le scolaire, les centres de loisir, les centres de rééducation. Un temps d'échanges entre joueurs et enfants peut être organisé à la fin des

entraînements.

3. Matchs d'exhibition

Il est possible d'organiser des matchs d'exhibition (un match d'exhibition le vendredi et/ou le samedi soir) avec accueil du public. L'organisateur sera alors en charge de fournir et indemniser les Officiels de Table de Marque.

4. Vestiaires

Le gymnase devra disposer :

- De vestiaires fermant à clé, sanitaires et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite avec 6 chaises plastiques au total dans les douches.
- De vestiaires arbitres avec tables et sièges.
- D'une grande poubelle dans chaque vestiaire.
- D'une infirmerie avec une table de massage (si possible).

5. Stockage

Prévoir un lieu de stockage fermant à clé pour y laisser les fauteuils de sports. Une salle de 12m² est suffisante. Sinon nous pourrions utiliser un vestiaire mais la taille des portes nous obligera à démonter les roues ce qui est moins pratique.

6. Secours

L'organisateur doit informer les services de secours de proximité (Pompiers, SDIS, etc...) de la tenue d'un stage France. La présence permanente d'une équipe de secours n'est pas nécessaire.

7. Eau

L'organisateur fournira :

- Soit une fontaine à eau à proximité immédiate du terrain pour que les joueurs remplissent leurs gourdes.
- Soit des bouteilles d'eau durant toute la durée du stage (16 bouteilles d'eau / Entraînement), nous serons attentifs à limiter au maximum le gaspillage.

8. Hébergement

L'hébergement devra être conforme à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (disposer de quelques chambres PMR dans la mesure du possible. Sinon des chambres **twin** ou triple avec suffisamment de place pour permettre à 2 fauteuils d'y circuler, avec des lits individuels).

Les salles de bain devront permettre l'accès d'un fauteuil. Douche ou baignoire, pas d'exigence.

9. Salle de réunion

Nous aurons besoin d'une salle pouvant accueillir 20 personnes et dans laquelle nous pourrions brancher notre vidéoprojecteur, l'idéal étant une salle de réunion dans l'hôtel.

10. Restauration

Le lieu de restauration devra permettre un accès facile en fauteuil et disposer de toilette(s) PMR.

La restauration devra répondre aux exigences et obligations alimentaires de sportifs de haut-niveau ainsi qu'aux besoins particuliers en termes de régimes alimentaires.

Nous vous transmettrons à l'avance les besoins particuliers (régimes, allergie, religion...) des membres du collectif.

11.Transport

Dans le cadre d'arrivée de la délégation par train ou par avion, il vous est demandé d'assurer le transport de la délégation de la gare ou de l'aéroport vers le lieu de stage.

12.Navettes

Si les distances entre gymnase – hôtel – restaurant sont trop importantes, merci de prévoir suffisamment de mini-bus.

13.Communication

Si des outils de communication sont prévus : affiches, flyers, etc... merci de nous les soumettre afin que nous fassions valider les visuels par la Fédération.

14.Montage du dossier de candidature

Afin de présenter votre candidature, il est demandé de transmettre à la Commission Fédérale de Basket-ball :

- la fiche de candidature remplie
- ce cahier des charges signé
- les coordonnées de l'hébergement, de la restauration et du gymnase avec plan, avec les détails nécessaires.

- Des photos de ces lieux :

- Salle d'entraînement et de match si différentes
- Vestiaires
- Chambre PMR et chambre standard

15.DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisateur s'engage à respecter ce présent cahier des charges.

Les détails d'application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre la CFBF et l'Organisateur.

La CFBF se réserve le droit de se rendre sur place en amont pour visiter les installations.

Le bureau de la CFBF peut prendre toutes décisions utiles concernant l'organisation de ce stage.

Commission Fédérale Basket Fauteuil
Nom / Prénom / Fonction

Nom du Club organisateur
Nom / Prénom / Fonction

Fait à, le

Convention établie en deux exemplaires dont un conservé par chaque signataire.